

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 JANVIER 2020 À 20H00

PRESENTS : BIANCONE Gilles, CHAUME-LAGOUTTE Marie-Ange, DESBROSSES Marie-Pierre, GOBEROT Jean-Michel, HAGELSTEIN Gaëlle, JURET Jean-Sébastien, MICHELIN Jean-Marie, PAULIN Magali, RAYMOND Patrice, ROBERT Berty, SALIGOT Florent.

EXCUSES : FERRAND Jean-Baptiste (Pouvoir à Gaelle HAGELSTEIN)

Le secrétaire de séance est : Berty ROBERT

Approbation du compte-rendu du 20 décembre 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Délibération autorisation d'engager liquider mandater dépenses investissements

M. le Maire,

- explique à l'assemblée que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente soit 238 042 €.
- propose l'ouverture des crédits avant le vote du budget 2019 des dépenses d'investissement pour le montant de 238 042 x 25%, soit 59 510,50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE à l'unanimité l'ouverture de crédits avant le vote du budget 2020 pour des dépenses d'investissement

2- Convention objets encombrants

Le Maire informe les conseillers que l'Association communautaire des Trois Rivières a envoyé une nouvelle convention pour le ramassage des objets encombrants pour l'année 2020. Le tarif est de 0,78 € par habitant. A l'échelle du village, cela représente un montant de 403 euros. En 2019 le tarif était de 0,76 € par habitant. Ce service passe une fois par an.

Voté à l'unanimité.

Adopté.

3- Devis tennis Mettepain

L'association a demandé un devis pour un taillage de haie auprès de la société Viardot. Il se monte à 1188 euros TTC. Ce devis comprend le taillage de la haie, le nettoyage du chantier et l'évacuation des déchets verts. Une fois cette taille effectuée, il sera ensuite plus facile pour les membres du conseil municipal de réaliser une taille annuelle. Les conseillers débattent du fait qu'il faudrait établir une convention entre l'association du tennis et la commune. Les conseillers se demandent également si on ne pourrait pas demander à l'entreprise en charge du chantier de laisser sur places les déchets consécutifs à la taille de la haie, afin qu'ils soient utilisés pour le feu de la Saint-Jean. Une solution qui fait débat au sein du conseil. Jean-Michel Goberot indique que des déchets provenant d'une haie de thuyas ne sont pas forcément très écologiques. Huit conseillers sont favorables à ce qu'on demande si l'entreprise peut laisser les déchets sur place, mais uniquement si cela entraîne une baisse significative du devis.

4- Présentation des chiffres du budget 2019 et de sa réalisation

Par le maire, Jean-Marie Michelin.

Pour la partie fonctionnement, le budget présente un excédent de 60 000 euros. Jean-Marie Michelin s'est livré à un comparatif entre 2014 et 2019. Sur cette période, les dotations de l'État ont baissé, passant de 84

652 euros à 67 637. Les revenus liés à la fiscalité (dont les droits de mutation liés à la vente de maisons dans le village) sont, eux, passés de 143 314 euros par an à 177244 euros. En 2019, 12 maisons ont fait l'objet d'une transaction dans la commune.

5- Questions diverses

Jean-Marie Michelin informe le conseil qu'une antenne SFR pour de la téléphonie 4G va être implantée au niveau du silo Dijon Céréales. Cette implantation se fera en juin 2020. Il revient également sur la validation de l'interdiction de stationnement instaurée rue du Puits Radier, à partir du numéro 14. Un emplacement de stationnement devrait être créé. L'arrêté sur cette interdiction sera signé la semaine du 20 janvier. Les riverains seront prévenus et l'interdiction prendra effet le 1^{er} mars.

Jean-Sébastien Juret indique qu'il a demandé un devis concernant des travaux de réfection partielle portant sur la route menant au champs de tir. Ce devis se monte à 5600 euros. Un second devis va être demandé.

Marie-Ange Chaume-Lagoutte fait un point sur la station d'épuration installée au Champs Lévrier. Cette station est le réceptacle de déchets qui ne devraient pas s'y trouver (couches de bébé, lingette dans l'eau, serpillères, bouchons.) On constate aussi de grosses quantités d'huiles usagées. Marie-Ange Chaume-Lagoutte se dit effarée des déchets qu'elle a vu au niveau de la station d'épuration. Un nettoyage doit être effectué deux fois par mois par un technicien de Suez. Il apparaît important de communiquer auprès des habitants afin de les sensibiliser à cette question et d'insister sur le fait que les toilettes ne sont pas des poubelles. Ces déchets entravent le bon fonctionnement de la station et empêchent le bon écoulement des eaux dans les égouts qui vont vers Gemeaux. Suez, l'opérateur concerné, peut mener des actions de sensibilisation sur cette question de déchets, auprès du public scolaire.

Marie-Ange Chaume-Lagoutte indique par ailleurs que la statue de Saint-Vincent en bois polychromé datant du XIX^e siècle, qui se trouvait à l'église de Chaignay, est partie en restauration le 2 janvier. Il est rappelé que la somme de 2 774 euros nécessaire à cette restauration est inscrite au budget 2020 mais sera entièrement couverte par les dons effectués auprès de la Fondation du Patrimoine. Cette restauration durera quelques mois.

Marie-Ange Chaume-Lagoutte aborde ensuite la question du chemin du Tilia : trois pupitres ainsi que le panneau de départ sont arrivés à l'office de tourisme. Des gardes-corps seront également installés de part et d'autre du lavoir, ainsi qu'un autre à la fontaine de Mettepain.

Marie-Ange Chaume-Lagoutte aborde la question de l'éclairage extérieur de la résidence du presbytère. Cet éclairage, qui se déclenche par détection de mouvement est jugé trop puissant, mais sur ce point, comme le précise Gilles Biancone, il est conforme aux normes imposées pour permettre aux personnes handicapées (en l'occurrence, mal voyant) un accès normal au bâtiment. Il apparaît donc nécessaire d'agir, non pas sur l'intensité de l'éclairage, mais sur la sensibilité, trop prononcée, du détecteur qui déclenche son allumage.

Marie-Pierre Desbrosses précise que le repas des anciens de la commune aura lieu le samedi 1^{er} février. Elle demande également si une réunion publique est prévue, dans l'optique des élections municipales dont le premier tour est programmé pour le 15 mars. Il est décidé que cette réunion se tiendra, le 30 janvier à la salle des fêtes.

Frédéric Lanoir évoque un article paru dans le Bien Public et portant sur l'évolution démographique de la Côte-d'Or. Il apparaît qu'entre 2012 et 2017, Chaignay a perdu des habitants, passant de 540 à 517 résidents.

Fin de séance à 22 heures

Prochain conseil municipal prévu le 21 février 2020

	Gilles BIANCONE	Marie-Ange CHAUME-LAGOUTTE
Marie-Pierre DESBROSSE	Jean-Baptiste FERRAND	Jean-Michel GOBEROT
Gaëlle HAGELSTEIN	Jean-Sébastien JURET	
Frédéric LANOIR	Jean-Marie MICHELIN	Magali PAULIN
Patrice RAYMOND	Berty ROBERT	Florent SALIGOT